



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interdépartementale
des routes Centre-Ouest**

PRÉFECTURE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Arrêté n° (F)23-01

**d'ouverture du concours professionnel sur épreuves de
chef d'équipe d'exploitation principal des
travaux publics de l'état au titre de
l'année 2023**

LA PRÉFÈTE,

VU le code général de la fonction publique, Partie Législative, Livre III : Recrutement ;

Vu le décret 86-351 du 6 mars 1986 modifié, relatif à la déconcentration des actes de gestion des personnels ;

Vu le décret n° 91-393 du 25 avril 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État ;

Vu le décret n°2018-1148 du 14 décembre 2018, modifiant le décret n°91-393 portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 fixant les modalités d'organisation générale et la nature des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'État ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Olivier JAUTZY, Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest, en matière d'administration générale ;

Sur proposition du Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest ,

Arrête

ARTICLE 1 : Un concours professionnel pour le recrutement de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'État, Branche Routes et Bases Aériennes, est ouvert au titre de 2023. Le nombre total de postes offerts au concours fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

ARTICLE 2 :

- Date de l'épreuve écrite : jeudi 6 avril 2023.
- Dates prévisionnelles des épreuves orales : les 31 mai et 1er juin 2023.
- Date de clôture des inscriptions : lundi 20 mars 2023.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest est chargée de l'exécution du présent arrêté.

A Limoges, le 20/02/2023

Pour la Préfète et par délégation,

